ART. 7 TER N° 145

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

SOUTENIR L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE ET SIMPLIFIER LA VIE ASSOCIATIVE (1601) - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 145

présenté par

Mme Descamps, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Panifous, M. Saint-Huile et M. Taupiac

-----

## **ARTICLE 7 TER**

Après le mot :

« analysant »

insérer les mots :

« l'impact de la baisse des subventions aux associations sur l'emploi associatif, ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les associations ont aujourd'hui moins de facilité à obtenir des subventions, notamment de la part des collectivités territoriales qui sont leur principal financeur. Cela s'explique notamment par les extrêmes difficultés financières rencontrées par les collectivités territoriales, liées notamment à la baisse de la dotation de l'État aux collectivités. Dans ce contexte, cet amendement vise à ce que le rapport remis au Parlement puisse également analyser l'impact de cette baisse de subventions aux associations sur les emplois associatifs.